

Les subsides

[Traduction]

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je regrette que le député n'ait pas compris ce que je disais. Je pensais sincèrement ce que j'ai dit. De toute évidence, nous sommes là pour aider les habitants de notre circonscription qui sont en difficulté.

Ce n'est pas la question que nous débattons aujourd'hui. Aujourd'hui, nous essayons de savoir si oui ou non nous rétablissons la crédibilité et l'honnêteté de la Chambre en trouvant un moyen de réaffirmer, de renforcer et de comprendre les lignes directrices concernant les ministres. J'ai fait une fois le serment de ministre. Il commence ainsi:

Sachez qu'ayant une profonde confiance dans votre loyauté, dans votre honnêteté et dans vos aptitudes, nous vous faisons et nommons...

Je garantis au député que je n'ai jamais au grand jamais violé le serment que j'ai fait ce jour-là.

[Français]

M. Cousineau: Monsieur le Président, j'ai donné l'occasion à l'honorable député de réfuter ce que j'ai avancé concernant le chiffre de 2.5 millions de chômeurs au Canada, c'est-à-dire de personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage, et elle ne l'a pas fait.

[Traduction]

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je vérifierai volontiers mes feuillets bleus. Si j'ai fait une erreur dans les chiffres, je la corrigerai.

[Français]

M. Cousineau: Monsieur le Président, l'honorable député peut-elle dire à la Chambre si effectivement il y a 2.5 millions de chômeurs? C'est elle qui l'a affirmé, alors qu'elle me contredise. Peut-elle affirmer ou nier que 2.5 millions de personnes touchent des prestations d'assurance-chômage au Canada?

[Traduction]

M. Herbert: Monsieur le Président, l'opposition ne semble pas vouloir dire quelles modifications elle voudrait voir apporter aux lignes directrices avant que la question ne soit renvoyée au comité. Le député pourrait-il m'expliquer pourquoi l'opposition refuse de discuter immédiatement des éventuelles modifications de ces lignes directrices?

Mlle MacDonald: Oui, monsieur le Président. Je croyais que le député avait compris que la motion en cause a pour objet de renvoyer au comité, pour fins d'étude, toute la question de ces lignes directrices. En fait, cela avait été proposé par l'honorable Mitchell Sharp en 1974, puis repris par la suite par le premier ministre. Nous pourrions saisir le comité de cette question; je crois que c'est à cet endroit qu'il convient d'en discuter.

M. Herbert: Monsieur le Président, je reviens à ma question. A part la motion à l'étude à la Chambre, si ces lignes directrices suscitent du mécontentement, pourquoi ne pourrait-on être informé de ce que l'opposition voudrait voir figurer dans ces lignes directrices? Pourquoi l'opposition fait-elle tant de

cachotteries au sujet des changements qu'elle voudrait apporter? Si nos vis-à-vis pouvaient nous signaler un point vraiment important, nous serions peut-être même enclins à accepter d'en discuter au comité.

Pour le moment, ils insistent pour que la question soit d'abord renvoyée au comité. En toute sincérité, je ne comprend pas pourquoi ils refusent de révéler ce qu'ils voudraient voir figurer dans ces lignes directrices ni pourquoi ils disent que les lignes directrices ne conviennent pas dans leur forme actuelle.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je suppose que l'une des raisons très évidentes pour lesquelles nous jugeons que ces lignes directrices sont inefficaces et qu'il faut les réviser, c'est que les ministres qui siègent sur les premières banquettes ne semblent pas s'entendre eux-mêmes quant à leur signification. Ils ont chacun leur interprétation de l'expression «exercer des pressions» et du terme «persuasion». Ils ne s'entendent pas sur la question de savoir si des sanctions s'appliquent ou devraient s'appliquer.

A cause de tout cela, il est très difficile pour les Canadiens de comprendre quel est le point de vue du gouvernement sur ces lignes directrices. Par conséquent, nous proposons de les renvoyer au comité afin de les récrire en des termes qui ne prêteront pas à confusion, même pour le gouvernement.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald). Il me semble qu'elle soutient que toute la question devrait être renvoyée au comité. Le gouvernement Clark, dont elle faisait partie à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a proposé en 1979 des lignes directrices qui étaient semblables, pour l'essentiel, à celles qui sont en vigueur aujourd'hui; pourtant à l'époque, il n'a pas été question de les renvoyer à un comité permanent. Qu'y a-t-il de changé depuis? S'il est vraiment important d'avoir des lignes directrices plus précises, pourquoi son gouvernement n'a-t-il pas proposé de telles lignes directrices en 1979?

Le député de Kingston et les Îles a prononcé un vibrant plaidoyer au sujet de pots-de-vin, de la confiance trahie et de l'absence d'intégrité. Elle a cité le chiffre de \$800 par jour que l'on paye au président d'une commission royale. Sait-elle qu'en 1979, le principe conseiller de l'enquête sur la catastrophe ferroviaire de Mississauga était payé \$100 l'heure, avec un maximum de \$6,000 par semaine?

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais il est maintenant 13 heures. Je quitte donc le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.